

## INSCRIPTION AU SERVICE NATIONAL DE SANTÉ et CHOIX DU MÉDECIN/PÉDIATRE DE FAMILLE

Le droit à l'**inscription au service national de santé** est accordé aux citoyens italiens résidents, aux nouveaux résidents, aux citoyens de l'Union européenne résidant en Italie et aux citoyens non européens en règle, titulaires d'un permis de séjour

L'inscription au service national de santé est attestée par la **carte sanitaire**, qui est envoyée à domicile par l'[Agence des revenus](#) ; les bureaux qui s'occupent de la délivrance de la carte, auxquels on peut s'adresser en cas de problèmes ou de doutes, sont les [SAUB \(Structures Administratives Unifiées de Base\)](#) présentes dans tous les districts.

L'inscription au Service national de santé donne droit au **choix du médecin/pédiatre de famille**.

Les enfants de 0 à 6 ans sont inscrits auprès d'un pédiatre de confiance **Le choix du médecin s'effectue aux guichets SAUB** de l'autorité sanitaire locale de résidence.

Les citoyens résidant ou domiciliés dans la province de Reggio Emilia peuvent **faire une demande en ligne** pour :

1. **Inscription au SSN et choix du médecin/pédiatre de famille par les citoyens italiens**
  - <https://secureforms.ausl.re.it/Home/Index?codScheda=RICHIESTAISCRITA>
2. **Inscription/renouvellement du SSN par les citoyens de l'UE/non-UE**
  - <https://secureforms.ausl.re.it/Home/Index?codScheda=RICHIESTAISCRNNITA>
3. **Changement de médecin/pédiatre de famille**
  - <https://secureforms.ausl.re.it/Home/Index?codScheda=CAMBIOMMGPLS>

Les opérateurs SAUB répondront au citoyen par e-mail ou courrier postal, en fonction de la procédure.

**Il est également possible d'accéder aux [Guichets SAUB](#) en prenant rendez-vous par téléphone ou par e-mail.**